

A L'AIRE DES SAISONS
Société à responsabilité limitée à associé unique en liquidation au capital de 2 000 euros
Siège social : 128 Rue de Comines – 59890 Quesnoy-sur-Deûle
RCS LILLE METROPOLE – N°SIREN 903 742 286

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSOCIE UNIQUE
DU 7 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le sept janvier,

Monsieur Benjamin PECOUT, associé unique et liquidateur de ladite société, a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du compte définitif de liquidation,
- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat,
- Constatation de la clôture de la liquidation,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DECISION

L'associé unique, statuant sur le rapport du Liquidateur relatif aux opérations de liquidation, approuve ledit rapport ainsi que le compte définitif de liquidation qui en résulte, faisant ressortir un solde négatif de 15 638,98 euros.

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique, compte tenu de ce que le compte définitif de liquidation fait ressortir un solde négatif de 15 638,98 euros, constate que le capital ne sera pas remboursé et qu'il ne sera distribué aucun boni de liquidation.

TROISIÈME DECISION

L'associé unique prononce la clôture définitive de la liquidation à compter du 30 septembre 2024, et donne quitus au liquidateur de sa gestion et le décharge de son mandat.

QUATRIÈME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le liquidateur.

Benjamin PECOUT